



Avenant au contrat de travail

Par Olivier33

Bonjour

Mon employeur me demande de signer un avenant au contrat de travail (qui sera effectif au 01/01/2021 du coup) pour le passage de cadre horaires au forfait jours.

Il n'y a eu aucun entretien, aucune négociation.

Je pensais qu'un avenant était toujours synonyme de négociation. Ai-je tort ?

Qu'est ce que je risque si je ne signe pas ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

OR

Par Thomas75

Bonjour !

En effet, un avenant au contrat doit faire l'objet d'un échange entre l'employeur et le salarié

Plus d'informations sur ce lien :

[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/rerelations-employeur-salaries/avenant-contrat-travail/]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/rerelations-employeur-salaries/avenant-contrat-travail/[/url]

Bien à vous

Thomas